119 Allô enfance en danger : un numéro pour les situations d'urgence

Publié le 22 novembre 2023 - Direction de l'information légale et administrative (Première ministre)
Crédits : Olena Rudo - stock.adobe.com

Victime de violence, inquiet pour l'un de ses camarades, préoccupé par une situation d'enfant en danger ou en risque de l'être : face à toutes ces situations, vous pouvez appeler le **119**, Allô enfance en danger.

Le 119 est un **numéro national**, joignable tous les jours de l'année **24h/24,** et gratuit depuis tous les téléphones (fixes, mobiles, cabines...).

À savoir : le numéro 119 respecte la **confidentialité** des appels et **n'apparaît sur aucun relevé de téléphone**.

Qui peut appeler le 119 ?

- Les enfants et les adolescents confrontés à une situation de risque et de danger, pour eux-mêmes ou pour un autre enfant qu'ils connaissent.
- Les jeunes majeurs ainsi que les adultes confrontés ou préoccupés par une situation d'enfant en danger ou en risque de l'être (famille proche, famille élargie, voisins, communauté éducative...).

Quelles sont les problématiques prises en charge par le 119 ?

Les appels concernent principalement des violences subies par les enfants : violences psychologiques, physiques ou sexuelles, au sein de la famille ou en institution.
45 écoutants professionnels répondent aux appels et conseillent ou orientent les demandeurs en fonction de la situation.
Les appels des mineurs sont traités en priorité.

Attention : dans le cas d'un danger grave ou imminent, vous devez contacter les services de première urgence : le 112 ou le 114 pour les personnes sourdes et malentendantes (SMS).

Vous pouvez également appeler :

- les services de police ou de gendarmerie (17) ;
- les pompiers (118) ;
- le Samu (15).

D'autres façons de contacter le 119

- Par tchat en allant sur la page Besoin d'aide ? du site allô119.gouv.fr. Pour accéder au tchat, il suffit de choisir dans le menu déroulant votre département. Ce service est ouvert aux **mineurs et aux jeunes majeurs de moins de 21 ans** (pour sa propre situation ou pour celle d'un camarade, d'un frère, d'une sœur...) 7j/7, tous les jours de l'année, du lundi au vendredi de 15h à 21h, le samedi et le dimanche de 15h à 19h.
- Par courriel en remplissant le formulaire dédié sur le même site. Les messages sont traités du lundi au vendredi de 8h à 18h.
- Via une plateforme d'échanges en langue des signes pour les personnes sourdes ou malentendantes : accessible du lundi au vendredi de 8h30 à 19h et le samedi de 9h à 12h.

Rappel : le rapport de la Ciivise rendu le 17 novembre 2023 rappelle que 160 000 enfants subissent chaque année des violences sexuelles. 14,5 % de femmes et 6,4 % d'hommes ont été confrontés à des violences sexuelles avant l'âge de 18 ans.